



FICHE DE RESERVATIONS OBLIGATOIRE ACTIVITES PERISCOLAIRES

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Informations destinées à un traitement informatique réalisé par le maire de Petit-Couronne. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public sur la base des articles L. 227-4 et R. 227-1 du Code de l'action sociale et des familles et L. 2324-1 et R. 2324-17 du Code de la santé publique, dans le cadre des inscriptions à la restauration et aux activités péri et extra scolaires. La ville de Petit-Couronne a désigné l'ADICO sise Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données collectées seront transmises aux agents de la Direction Enfance-Education-Jeunesse et pourront être communiquées si besoin, aux services de Gestion Comptable (Trésorerie). Ces données sont conservées 10 ans. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition ou de limitation du traitement à contact@ville-petit-couronne.fr. Les réclamations sont à adresser au CNIL.

ENFANT 1



Merci de mettre une croix selon les jours de présence

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ECOLE : _____

FREQUENTATION REGULIERE ANNUELLE OU DU .. / .. / 202 . AU .. / .. / 202 . .

JOURS	Garderie Matin 7h30 - 8h30	Restauration Scolaire 11h30 - 13h	Ateliers Educatifs 16h - 17h30	Garderie du soir 17h30 - 18h30 <small>Tout ¼ d'heure de retard sera facturé</small>
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

ENFANT 2

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ECOLE : _____

FREQUENTATION REGULIERE ANNUELLE OU DU .. / .. / 202 . AU .. / .. / 202 . .

JOURS	Garderie Matin 7h30 - 8h30	Restauration Scolaire 11h30 - 13h	Ateliers Educatifs 16h - 17h30	Garderie du soir 17h30 - 18h30 <small>Tout ¼ d'heure de retard sera facturé</small>
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Informations complémentaires

RESERVATION, MODIFICATION OU ANNULATION 7JOURS AVANT LA DATE DE FREQUENTATION

La facturation s'établira le mois suivant. **RESERVATION = FACTURATION.**

Carence de 2 jours dans tous les dispositifs. Prise en compte de la totalité des absences à partir du 3^{ème} jour consécutif sur justificatif avant le 5 du mois suivant auprès du service des réservations aux Tourelles.

ATTENTION SI AUCUNE RESERVATION OU RESERVATION HORS DELAI = FACTURATION MAJOREE

reservations-educationjeunesse@ville-petit-couronne.fr

DATE :

SIGNATURE



FICHE DE RESERVATIONS OBLIGATOIRE ACTIVITES PERISCOLAIRES RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Informations destinées à un traitement informatique réalisé par le maire de Petit-Couronne. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public sur la base des articles L. 227-4 et R. 227-1 du Code de l'action sociale et des familles et L. 2324-1 et R. 2324-17 du Code de la santé publique, dans le cadre des inscriptions à la restauration et aux activités péri et extra scolaires. La ville de Petit-Couronne a désigné l'ADICO sise Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données collectées seront transmises aux agents de la Direction Enfance-Education-Jeunesse et pourront être communiquées si besoin, aux services de Gestion Comptable (Trésorerie). Ces données sont conservées 10 ans. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition ou de limitation du traitement à contact@ville-petit-couronne.fr. Les réclamations sont à adresser au CNIL.

ENFANT 3



Merci de mettre une croix selon les jours de présence

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ECOLE : _____

FREQUENTATION REGULIERE ANNUELLE OU DU .. / .. /202 . AU .. / .. /202 ..

JOURS	Garderie Matin 7h30 - 8h30	Restauration Scolaire 11h30 - 13h	Ateliers Educatifs 16h - 17h30	Garderie du soir 17h30 - 18h30 <i>Tout ¼ d'heure de retard sera facturé</i>
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

ENFANT 4

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ECOLE : _____

FREQUENTATION REGULIERE ANNUELLE OU DU .. / .. /202 . AU .. / .. /202 ..

JOURS	Garderie Matin 7h30 - 8h30	Restauration Scolaire 11h30 - 13h	Ateliers Educatifs 16h - 17h30	Garderie du soir 17h30 - 18h30 <i>Tout ¼ d'heure de retard sera facturé</i>
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Informations complémentaires

RESERVATION, MODIFICATION OU ANNULATION 7JOURS AVANT LA DATE DE FREQUENTATION

La facturation s'établira le mois suivant. **RESERVATION = FACTURATION.**

Carence de 2 jours dans tous les dispositifs. Prise en compte de la totalité des absences à partir du 3^{ème} jour consécutif sur justificatif avant le 5 du mois suivant auprès du service des réservations aux Tourelles.

ATTENTION SI AUCUNE RESERVATION OU RESERVATION HORS DELAI = FACTURATION MAJOREE

reservations-educationjeunesse@ville-petit-couronne.fr

DATE :

SIGNATURE